

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**N°41/25****DECISION MODIFICATIVE N° 3****(Vote de crédits)**

		VOTES	
Date de convocation :	21/10/2025	Pour :	11
Nombre de membres en exercice :	11	Contre :	0
Nombre de membres présents :	9	Abstention :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11		

L'an 2025, le 28 octobre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Christophe LECLERC, Maire de Chazemais LECLERC Christophe

Présents : LECLERC Christophe ; CHARRET Thierry ; THOMAS Lionnel ; DUMONTET Sylvie ; GIBERT Dominique ; KURAST Xavier ; LAFAYE Jérôme ; LAMY Dolorès ; JAMET Jérôme

Procurations : GUIGNARD Sébastien à KURAST Xavier ; CHEMINOT Anyta à CHARRET Thierry

Absents :

Excusés : GUIGNARD Sébastien ; CHEMINOT Anyta

Secrétaire de séance : DUMONTET Sylvie

Objets : Régularisation compte budgétaire 4542 créditeur

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
4541 (45) - 208 : Dépenses	418,60	021 (021) : Virement de la section de fonct	418,60
	418,60		418,60

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	418,60	75888 (75) : Autres	418,60
	418,60		418,60
Total Dépenses	837,20	Total Recettes	837,20

Certifié exécutoire par LECLERC Christophe, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 29/10/2025 et de la publication le 29/10/2025

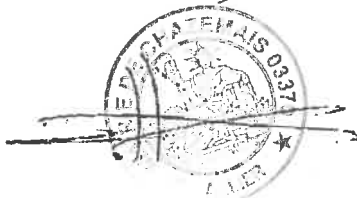
A CHAZEMAIS, le 29/10/2025

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Maire, *Christophe LECLERC*

le(s) secrétaire(s) de séance

Sylvie DUMONTET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**N°42/25****DECISION MODIFICATIVE N° 4**

Date de convocation :	21/10/2025	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	11	Pour :	11
Nombre de membres présents :	9	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11	Abstention :	0

L'an 2025, le 28 octobre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Christophe LECLERC, Maire de Chazemais LECLERC Christophe

Présents : LECLERC Christophe ; CHARRET Thierry ; THOMAS Lionnel ; DUMONTET Sylvie ; GIBERT Dominique ; KURAST Xavier ; LAFAYE Jérôme ; LAMY Dolorès ; JAMET Jérôme

Procurations : GUIGNARD Sébastien à KURAST Xavier ; CHEMINOT Anyta à CHARRET Thierry

Absents :

Excusés : GUIGNARD Sébastien ; CHEMINOT Anyta

Secrétaire de séance : DUMONTET Sylvie

Objets : Abonder programme voirie 244

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
231 (23) - 241 : Immobilisations corporelles	-921,00		
231 (23) - 244 : Immobilisations corporelles	921,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par LECLERC Christophe, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 29/10/2025 et de la publication le 29/10/2025

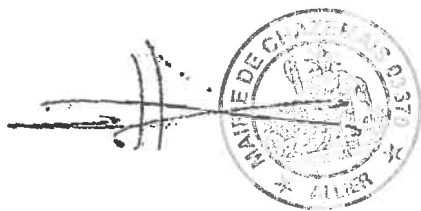
A CHAZEMAIS, le 29/10/2025

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Maire, *Christophe LECLERC*

le(s) secrétaire(s) de séance

Sylvie DUMONTET





Réunion du 28 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit octobre, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/10/2025

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, KURAST Xavier ; LAMY Dolorès

Excusés : CHEMINOT Anyta (a donné pouvoir à CHARRET Thierry) GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à KURAST Xavier)/**formant la majorité des membres en exercice.**

MME DUMONTET Sylvie, a été désignée comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°43/2025

Mise en œuvre d'un Compte financier unique (C.F.U) sur l'exercice comptable 2025

Les collectivités sous instruction M57 ou M4 peuvent dès leurs comptes 2025 produire un Compte Financier Unique dit C.F.U, et devront basculer au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public.

Les pré-requis au passage au C.F.U sont :

- l'application de la nomenclature M.57 (ou M.4 pour les Services publics à caractère Industriel et Commercial (S.P.I.C).

- et la dématérialisation des documents budgétaires au format XML vers la préfecture (transmission des documents budgétaires dans @CTES par le dispositif S2low pour les collectivités utilisant le logiciel Cosoluce).

Le budget de la commune remplissant ces deux pré-requis, il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur la production d'un C.F.U, dès les comptes 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de CHAZEMAIS,

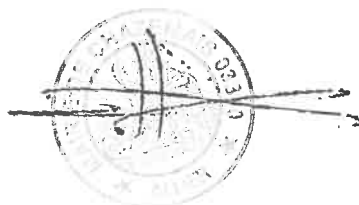
CONFIRME remplir les pré-requis pour la production d'un C.F.U.

DÉCIDE, dès les comptes 2025, de produire un Compte Financier Unique consistant à fusionner le compte administratif et le compte de gestion.

La Mairie de Chazemais assistera prochainement, à une réunion d'information portant sur la mise en place de cette réforme comptable, organisée par la Direction des Finances Publiques de l'Allier et Allier Bourbonnais Territoires.

ADOpte à l'unanimité la délibération (11 voix **POUR** comprenant 2 pouvoirs).

Pour copie conforme,
CHAZEMAIS, le 29 octobre 2025
Le Maire, M. LECLERC Christophe



Réunion du 28 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit octobre, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/10/2025

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, KURAST Xavier ; LAMY Dolorès

Excusés : CHEMINOT Anyta (a donné pouvoir à CHARRET Thierry) GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à KURAST Xavier)/**formant la majorité des membres en exercice.**

MME DUMONTET Sylvie, a été désignée comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°44/2025

Travaux divers et acquisition de matériels : demande d'accord définitif de la subvention départementale « dispositif SOLIDARITÉ »

CONSIDÉRANT les travaux divers et les acquisitions de matériels qui vont être engagés pour la rénovation du dôme du puits de la Maison du garde, les travaux électriques dans les bâtiments communaux, les petits travaux pour l'amélioration de la sécurité routière, les lettrages apposés sur les façades communales ;

VU l'accord de principe favorable de la commission permanente du Conseil Départemental du 29 septembre 2025,

Le Conseil Municipal de CHAZEMAIS, après en avoir délibéré,

CONFIRME l'adoption définitive des projets de travaux et d'acquisition de matériels sur l'exercice budgétaire 2025. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025, aux programmes d'investissements n°231-242 et 244. Ils sont évalués à 11 970,84 5 € HT.

SOLLICITE l'accord définitif du concours financier du département au titre de la Solidarité pour le financement partiel de ces dépenses citées ci-dessus, réalisées au cours de l'année 2025 : 5 000,00 € conformément à l'assiette de calcul de 10 000 euros HT.

Le solde est autofinancé par la commune.

ADOpte à l'unanimité la délibération (11 voix POUR comprenant 2 pouvoirs).

Pour copie conforme,
CHAZEMAIS, le 29 octobre 2025
Le Maire, M. LECLERC Christophe



Réunion du 28 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit octobre, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/10/2025

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, KURAST Xavier ; LAMY Dolorès

Excusés : CHEMINOT Anyta (a donné pouvoir à CHARRET Thierry) GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à KURAST Xavier)/formant la majorité des membres en exercice.

MME DUMONTET Sylvie, a été désignée comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°45/2025

Dépense exceptionnelle SRPSAC frais de transport et entrées piscine pour une école du R.P.I, 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2025-2026 : en instance, à justifier

CONSIDÉRANT que 525 € sont demandés en contribution complémentaire pour des frais de piscine et de transport concernant l'école de Chazemais du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025, par titre n°35 bordereau 25 du 3 octobre 2025 (budget n°81200), en même temps que le paiement du solde de la participation communale au SRPSAC ;

CONSIDÉRANT que cette somme, impacte les finances de la commune de Chazemais, qu'elle incombe au syndicat intercommunal et non à la commune, qu'elle aurait dû être prévue sur le budget primitif de l'exercice comptable de l'année civile, couvrant traditionnellement les frais de deux années scolaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que le montant annoncé des 1 576 €, soit justifié par factures fournies en complément de l'avis des sommes à payer ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de mettre en instance le paiement partiel de ce titre n°35, bd n°25 du 3 octobre, d'un montant de 525 euros, dans l'attente des pièces justificatives des 1 576 € annoncés.

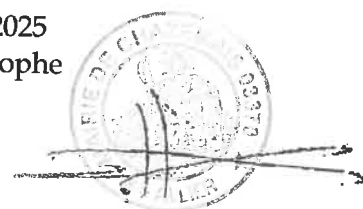
Seul le solde de la participation communale est pour l'instant mandaté (8 938,54 €), s'agissant d'une dépense obligatoire.

Avec la dépense supplémentaire des 525 €, la participation communale de Chazemais au Syndicat Intercommunal passerait de 23 938,54 € à 24 463,54 €.

DEMANDE au S.R.P.S.A.C que les frais de mise à disposition de personnel R.P.I à la commune d'Audes soient facturés trimestriellement (recettes de l'année N) et non reportés à l'année N+1, s'agissant d'une recette qui devrait être inscrite au budget primitif de l'année civile. Ainsi, avec une meilleure prévision budgétaire et un budget sincère, les participations communales n'auraient pas à être impactées.

ADOPTE à l'unanimité la délibération (11 voix POUR comprenant 2 pouvoirs).

Pour copie conforme,
CHAZEMAIS, le 29 octobre 2025
Le Maire, M. LECLERC Christophe





Réunion du 28 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit octobre, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/10/2025

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, KURAST Xavier ; LAMY Dolorès

Excusés : CHEMINOT Anyta (a donné pouvoir à CHARRET Thierry) GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à KURAST Xavier)/formant la majorité des membres en exercice.

MME DUMONTET Sylvie, a été désignée comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°46/2025

Approbation des rapports sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement non collectif 2024 / SIVOM Rive gauche du cher

VU le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2024, adopté par l'assemblée générale du SIVOM Rive Gauche du Cher ;

VU le rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement non collectif 2024, adopté par l'assemblée générale du SIVOM Rive Gauche du Cher ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les deux rapports sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement non collectif pour l'année 2024.

Le tarif du contrôle des installations neuves d'assainissement non collectif est de 95 euros et de 90 euros pour les installations existantes (pas d'augmentation pour 2025).

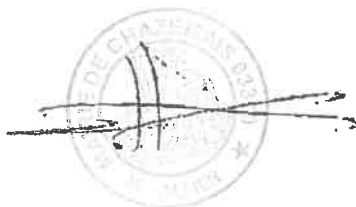
Concernant le service public d'eau potable, l'abonnement est de 84,50 euros (88 € en 2025) et le prix du m³ passe de 1,80 € HT à 1,96 € (de 0 à 800 m³).

Chazemais est alimenté par le réseau PRAT - Rive Gauche du Cher.

NOTIFIE cette approbation au SIVOM Rive Gauche du Cher.

ADOpte à l'unanimité la délibération (11 voix **POUR** comprenant 2 pouvoirs).

Pour copie conforme,
CHAZEMAIS, le 29 octobre 2025
Le Maire, M. LECLERC Christophe



Réunion du 28 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit octobre, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/10/2025

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, KURAST Xavier ; LAMY Dolorès

Excusés : CHEMINOT Anyta (a donné pouvoir à CHARRET Thierry) GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à KURAST Xavier)/**formant la majorité des membres en exercice.**

MME DUMONTET Sylvie, a été désignée comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°47/2025

Cantine à 1€ : tarification sociale du restaurant scolaire de Chazemais, renouvellement de la convention triennale avec l'A.SP pour le compte du Ministère du travail, de la santé, et des solidarités

CONSIDÉRANT que la cantine scolaire est à la fois un service public indispensable aux familles, notamment lorsque les parents exercent des activités professionnelles éloignées du domicile, mais également un espace privilégié d'inclusion sociale pour les enfants ;

CONSIDÉRANT que la cantine scolaire permet, en particulier aux élèves issus de familles défavorisées, de « bien manger » avec un repas complet et équilibré. Elle favorise ainsi leur concentration et le bon déroulement des apprentissages, tout en contribuant à la réduction des inégalités dès le plus jeune âge ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de donner à chaque enfant les moyens de la réussite et de réduire les risques d'impayés de cantine pour la collectivité ;

VU que la commune éligible à la dotation solidarité rurale « Péréquation » (D.S.R) peut bénéficier de l'aide de l'Etat correspondante à 3 € par repas servi au tarif maximal d'1 € ;

Le Conseil Municipal de CHAZEMAIS, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de renouveler par convention triennale, à compter du 1^{er} janvier 2026, une tarification sociale pour le restaurant scolaire de l'école Hubertine AUCLERT.

DÉCIDE de maintenir les conditions tarifaires selon 4 tranches dont deux inférieures ou égales à 1€, réservées aux familles dont le quotient familial CAF va de 0 à 1000 € :

Quotient familial €	Tarif cantine
0-499	0,90 € pour tous les élèves
500 - 1 000	1 € pour tous les élèves
Supérieur à 1 000	2 € pour les élèves résidents CHAZEMAIS
Supérieur à 1 000	2,15 € pour les élèves des communes extérieures

AUTORISE le Maire à signer la convention triennale intitulée « tarification sociale des cantines scolaires » avec l'Agence de services et de paiement (A.S.P) pour le compte du Ministère du Travail, de la santé et des solidarités. Une demande d'avenant va être déposée sur la plateforme PUMA d'ici fin décembre 2025.

AUTORISE le Maire à encaisser l'aide de l'Etat de 3 € versée uniquement pour les tarifs inférieurs ou égaux à 1 €. Les familles sont invitées, à chaque rentrée scolaire, à fournir leurs attestations de ressources et la composition du foyer ou directement le quotient familial de la CAF.

ADOpte à l'unanimité la délibération (11 voix POUR comprenant 2 pouvoirs).

Pour copie conforme,
CHAZEMAIS, le 29 octobre 2025
Le Maire, M. LECLERC Christophe



Réunion du 28 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit octobre, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/10/2025

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, KURAST Xavier ; LAMY Dolorès

Excusés : CHEMINOT Anyta (a donné pouvoir à CHARRET Thierry) GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à KURAST Xavier)/**formant la majorité des membres en exercice.**

MME DUMONTET Sylvie, a été désignée comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°48/2025

Convention d'adhésion à l'association « Espace Mosaïque » de la résidence sénior de Saint-Martinien

CONSIDÉRANT que l'association « Espace Mosaïque » a besoin de l'engagement financier des communes du Pays d'Huriel pour rompre la précarité de son équilibre financier, contribuer au confort de vie des personnes âgées accueillies dans cette résidence, et assurer la pérennité de cette structure indispensable à notre territoire ;

Le Conseil Municipal de CHAZEMAIS, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adhérer à l'association « Espace Mosaïque » de la résidence sénior de Saint-Martinien, en versant une subvention annuelle d'un euro par habitant, mandatée sur le compte 65748.

AUTORISE le Maire à signer la convention triennale, conclue à compter du 1^{er} novembre 2025.

DÉCIDE de désigner MME LAMY Dolorès, conseillère municipale de Chazemais, comme représentante de la Municipalité, pour assister à l'assemblée générale annuelle, viser la comptabilité de l'association et les activités proposées aux résidents.

ADOpte à l'unanimité la délibération (11 voix POUR comprenant 2 pouvoirs).

Pour copie conforme,
CHAZEMAIS, le 29 octobre 2025
Le Maire, M. LECLERC Christophe

